

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-0326 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE COMMERCES CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires du 13 Février 2023
- Vu l'avis de la Commission des Finances des 24 février et 08 Mars 2023
- Vu la présentation du budget primitif 2023

DECIDE d'approuver, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Estelle TRONSON, Michel QUENIOUX) le budget primitif 2023 dont les montants s'établissent ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	127 626,18 €
Recettes	127 626,18 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	353 378,46 €
Recettes	353 378,46 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

**30 MARS 2023**  
**30 MARS 2023**



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 31

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-0327 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DE CONTRES

Le Conseil Municipal a approuvé par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON), le compte administratif qui présente les résultats suivants :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	37 544,43 €
Recettes	76 335,83 €
Excédent	38 791,40 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	33 029,10 €
Recettes	37 948,58 €
Excédent	4 919,48 €

### RESULTAT DE L'EXERCICE 43 710,88 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 23 mars 2023

**30 MARS 2023**  
**30 MARS 2023**

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-0328 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION -- BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DE CONTRES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LELARGE Antoine,

- Après avoir entendu le compte administratif 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 38 791,40 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 4 919,48 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Article 002 38 791,40 €

**Approuvé par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON, Magali LEONARD)**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 23 mars 2023

**3 0 MARS 2023**

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,



**Le Maire,  
Antoine LELARGE**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-0329 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR DE CONTRES

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires du 13 Février 2023
- Vu l'avis de la Commission des Finances des 24 février et 08 Mars 2023
- Vu la présentation du budget primitif 2023

DECIDE d'approuver, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON , Michel QUENIOUX, Magali LEONARD, Estelle TRONSON) le budget primitif 2023 dont les montants s'établissent ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	37 470,00 €
Recettes	88 642,40 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	33 113,00 €
Recettes	40 367,48 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 23 mars 2023

30 MARS 2023

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

30 MARS 2023



Le Maire,  
Antoine LELARGE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 31

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

**DB n°2023-0330: BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

Au cours de l'année 2022, la commune a procédé aux transactions immobilières suivantes :

**1 – ACQUISITIONS**

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
C 1324/1326 (Fougères)	4 962 m <sup>2</sup>	636,18 €	Frais d'acte
BK 758/759/86/87 (Contres)	25 757 m <sup>2</sup>	21 298,99 €	Acquisition et frais d'acte
BN 182/183/201 (Contres)	10 314 m <sup>2</sup>	90 258,86 €	Acquisition et frais d'acte
ZE 68 (Thenay)	5 121 m <sup>2</sup>	2 869,56 €	Acquisition et frais d'acte
CD 86/87 (Contres)	180 m <sup>2</sup>	11 059,61 €	Acquisition et frais d'acte
CK 45 (Contres)	713 m <sup>2</sup>	10 000,00 €	Acquisition

**2 – CESSIONS**

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
AO 484/485/486 (Contres)	4 960 m <sup>2</sup>	30 000,00 €	Terrains

Approuvé par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Michel QUENIOUX, Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magali LEONARD).

Madame Elodie PÉAN-NORQUET ne prend pas part au vote

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 23 mars 2023

**30 MARS 2023**

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

**30 MARS 2023**



Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 31

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-033/A: BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2022 - BUDGET ANNEXE COMMERCES CENTRE BOURG

Au cours de l'année 2022, la commune a procédé aux transactions immobilières suivantes :

#### 1 – ACQUISITIONS

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
BX 196 (Contres)	121 m <sup>2</sup>	28 378,37 €	Acquisition et frais d'actes (bâtiment)

#### 2 – CESSIONS

PARCELLES	CONTENANCE	PRIX	OBSERVATIONS
BX 110 (Contres)	56 m <sup>2</sup>	40 000,00 €	Salon de coiffure
C 481 (Fougères)	75 m <sup>2</sup>	25 000,00 €	Vente partielle bâtiment

Approuvé par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Michel QUENIOUX, Hervé BARON, Estelle TRONSON, Magali LEONARD).

Madame Elodie PÉAN-NORQUET ne prend pas part au vote

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

30 MARS 2023  
30 MARS 2023

Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-033Z : SUBVENTIONS – ANNEE 2023

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Hervé BARON, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON, Magali LEONARD) d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 : voir tableau annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 23 mars 2023

**30 MARS 2023**

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

**30 MARS 2023**

**Le Maire,  
Antoine LELARGE**





### DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS DU CONTROIS EN SOLOGNE - 2023

Domaine	Communes	NOM DE L'ASSOCIATION	2023 proposé	Observations
SCOLAIRE	CONTRES	Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique - Contres	500 €	
	CONTRES	Ecole primaire Contres - Etoile cyclo / petites rando	1 310 €	
	F-F-O	RPI	1 276 €	Sorties Terra Botanica et Chaumont
	THENAY	Association des Parents d'Elèves de Thenay Monthou	400 €	
	THENAY	Ecole Thenay (voyage St Hilaire de Riez - Juin 2023)	1 633 €	Ce1-Ce2 (26 élèves de Thenay)
	CONTRES	APEL Ecole STE GENEVIEVE	1 700 €	
			ADER "Association Départementale sécurité routière" Formation aux écoles	1 338 €
		<b>Total</b>	<b>8 157 €</b>	Pris sur la réserve de 25 000,€
SPORTS	FOUGERES	AFB Association Fougéroise de Badminton	300 €	
	CONTRES	ASC Association Sportive de Contres (foot)	38 000 €	23 000.€ + 15 000.€ (transport)
	CONTRES	Club Cyclotouriste Controis (vélo)	1 800 €	
	CONTRES	COCC Volley	1 000 €	
	CONTRES	Eveil de Contres	22 000 €	(Subv. fosse -> investissement)
	CONTRES	Eveil de Contres	200 €	Championnat tir à l'arc
	CONTRES	Gymnastique Volontaire Controise	2 000 €	
	FOUGERES	Gymnastique Volontaire Fougères	500 €	
	THENAY	La Boule de Thenay	300 €	
	FOUGERES	Course cycliste "la route d'Eole" - Association de Vineuil	2 500 €	
	CONTRES	Les Foulées Controises	1 500 €	
	CONTRES	Roller Club Controis	2 000 €	
	LCS	Tennis Club - LCS	6 500 €	
	OUCHAMPS	Tennis de table CTT Ouchamps - CTTO	450 €	
	CONTRES	Tir à l'Arc Controis	1 200 €	
	F-F-O	US Foot Fougères-Ouchamps-Feings	2 500 €	
	CONTRES	Vélo Club Controis	6 604 €	
		<b>Total</b>	<b>89 354 €</b>	
POMPIERS	CONTRES	Amicale des anciens Sapeurs Pompiers de Contres	200 €	
	CONTRES	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Contres	1 000 €	
	CONTRES	Amicale des Sapeurs Pompiers de Contres	700 €	
	OUCHAMPS	Association des Sapeurs Pompiers de Ouchamps	500 €	
	THENAY	Amicale des Sapeurs Pompiers de Pontlevoy-Thenay-Sambin	400 €	
		<b>Total</b>	<b>2 800 €</b>	
LOISIRS	CONTRES	A.L.C.C Ateliers des Loisirs Créatifs Controis	400 €	
	FOUGERES	Ateliers de la rue	300 €	
	FOUGERES	Association fougéroise "Loisirs & détente"	500 €	
	THENAY	Atelier thenaysien	300 €	
	THENAY	Bonne Pioche	100 €	
	CONTRES	C.L.I.C. Club de Loisirs Informatiques Controis	550 €	
	CONTRES	Chorale "La Croche Cœur"	900 €	
	FOUGERES	Chorale "Joie et chansons" - Fougères	700 €	
	CONTRES	Contres UT	2 000 €	
	THENAY	La Draisienne - Ass. de loisirs Thenay	300 €	
	OUCHAMPS	les planches de Fresnes et d'Ouchaps	300 €	
	OUCHAMPS	Société de pêche l'ARIPE	400 €	
			<b>Total</b>	<b>6 750 €</b>
AUTRES	CONTRES	ADEPERC	300 €	
	CONTRES	Association "Etincelles" - Contres	1 250 €	
	CONTRES	Association Saint Vincent	250 €	
	CONTRES	FNATH. Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	500 €	
	FOUGERES	Les amis du château	200 €	
	CONTRES	U.N.R.P.A. Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées	500 €	
	OUCHAMPS	U.N.R.P.A. Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées	500 €	
	CONTRES	Syndicat des marchés de France en Loir et Cher	300 €	
		<b>Total</b>	<b>3 800 €</b>	

Domaine	Communes	NOM DE L'ASSOCIATION	2023 proposé	Observations
PATRIOTIQUE	CONTRES	Le Souvenir Français (Contres/Bracieux)	100 €	
	CONTRES	U.N.C.A.F.N. Union Nationale des Combattants d'AFrique du Nord - Contres	400 €	
	OUCHAMPS	FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	130 €	
	CONTRES	FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	130 €	
		<b>Total</b>	<b>760 €</b>	
		<b>SOUS -TOTAL (A)</b>	<b>103 464 €</b>	
		<b>Réserve utilisée (scolaire) (B)</b>	<b>8 157 €</b>	
		<b>TOTAL VERSÉ (A+B)</b>	<b>111 621 €</b>	
		<b>Réserve restante non utilisée (25 000,€ - scolaire (B) ) (C)</b>	<b>16 843 €</b>	
<b>DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS HORS LE CONTROIS-EN-SOLOGNE - 2023</b>				
		Chambre des Métiers et de l'artisanat du 37 - JOUE LES TOURS	240 €	3 élèves x 80.€
		CAM VAL DU CHER CONTROIS (Athlétisme)	1 000 €	
		Association chats libres en Loir-et-Cher		CONVENTION
		<b>SOUS-TOTAL aux Assos hors LE CONTROIS (D)</b>	<b>1 240 €</b>	
		<b>TOTAL REEL VERSÉ (A+B+D)</b>	<b>112 861 €</b>	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-0333: SUBVENTION – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLISTE DE GENDARMERIE

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative informe les membres du Conseil Municipal que la gendarmerie nationale organise son 24<sup>ème</sup> championnat de France cycliste. Cette épreuve doit se dérouler les 15 et 16 septembre 2023 sur le territoire de la Commune de Le Controis-en-Sologne.

L'Association Cyclisme gendarmerie nous sollicite pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 2 000 € (deux mille euros) afin de les aider dans l'organisation de cette manifestation sportive.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) à l'association cyclisme gendarmerie pour l'organisation de leur 24<sup>ème</sup> championnat de France cycliste.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

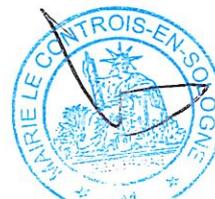
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

**3 0 MARS 2023**

**3 0 MARS 2023**

Le Maire,  
Antoine LELARGE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2023

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

**Date de convocation :**  
14 mars 2023

**Présents :** LELARGE Antoine, PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, POUILLAIN Anne-Laure, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, HUC Béatrice, LEBERT Éric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali (arrivée à 16h30), MORIN Isabelle (arrivée à 16h35), POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle (arrivée à 16h06), TRONSON Estelle.

**Absents excusés :** CHASSET Michel (pouvoir à BAUMER Thierry), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LEONARD Magali (pouvoir à QUENIOUX Michel de 16h à 16h30), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe).

**Absente :** DELAILLE Céline

Madame Séverine AUDIANE est désignée secrétaire de séance.

### DB n°2023-0334 : ACQUISITION D'UN BIEN RUE DE BRACIEUX POUR REGULARISATION

Monsieur Jean-Luc BRAULT, Maire délégué de la commune de Contres informe le Conseil Municipal qu'en date du 9 décembre 2021 le Conseil municipal a entériné l'acquisition du 31 rue de Bracieux appartenant aux Consorts GOUTTE. Or, après étude des lieux pour la future activité commerciale, il s'avère qu'une extension dudit bien appartient au propriétaire voisin, la société civile immobilière F.A. IMMO.

Celle-ci est composée d'ancienne latrine et de l'extension d'une pièce existante. Elle est cadastrée préfixe 000 section BX numéro 540 d'une superficie de 7 mètres carrés et située 3 B rue Jean Jaurès.

Afin de régulariser la situation, la SCI F.A. IMMO est prête à céder le bien à la Commune à l'euro symbolique, sous réserve de ne payer aucun frais. Le fait de pouvoir utiliser cette extension est une clause suspensive pour la potentielle activité commerciale.

Vu :

- Considérant la configuration des locaux existants ;
- Considérant le souhait des porteurs de projet souhaitant utiliser ladite extension ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir le bien susvisé à l'euro symbolique, hors frais d'acquisition ;
- De prendre à sa charge les frais de géomètre-expert ;
- Autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué aux finances à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*  
À Contres, le 23 mars 2023

Publié ou notifié, le  
Reçu en Préfecture, le  
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.  
L'ordonnateur,

30 MARS 2023  
30 MARS 2023  


Le Maire,  
Antoine LELARGE



